



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris sur les courses hippiques : Abolition du pari « spécial »

La Gambling Regulatory Authority (GRA) tient à informer le public turfiste qu'une nouvelle règle sera applicable à partir de demain, jeudi 16 octobre 2025 en cas de retrait.

Ainsi, si un cheval est retiré d'une course suivant la parution officielle du programme des courses, ce sera désormais la « *deduction rule* » qui prévaudra. Ce qui veut dire qu'il n'y aura plus de pari « spécial », qui consiste à annuler et reprendre les paris sur la course concernée, comme ce fut le cas autrefois.

Ce changement a été effectué afin de faciliter le processus et d'éviter toute forme de confusion relative à l'annulation des paris ou aux déductions, qui résulterait du retrait d'un partant.

La Gambling Regulatory Authority

Ce mercredi 15 octobre 2025

Gambling Regulatory Authority

Level 12, Newton Tower, Sir William Newton Street, Port Louis, Mauritius | Tel: +230 260 2000 |
Fax: +230 213 1205 | Website: <http://gra.govmu.org/>